

## RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Room 100, 167 Lombard Ave. Winnipeg Manitoba R3B 0T6

Bid Fax: (204) 983-0338

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

## Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

## Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Western Region Room 100 167 Lombard Ave. Winnipeg Manitoba R3B 0T6

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Solicitation No N° de l'invitat	tion	Date	
01633-141104/A		2014-11	-18
Client Reference No N° de ré 01633-141104	éférence du client		
GETS Reference No N° de ré PW-\$WPG-016-9251	eférence de SEAG		
File No N° de dossier WPG-4-37214 (016)	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° V	ME
Solicitation Closes	- L'invitation pre	end fin	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2014-12-29			Central Standard Time CST
F.O.B F.A.B.			
Plant-Usine: Destination	: Other-Autre:		
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:	Вι	ıyer ld - ld de l'acheteur
Hall, Marlene		W	og016
Telephone No N° de télépho	ne		- N° de FAX
<b>Telephone No N° de télépho</b> (204) 984-6423 ( )		<b>FAX No.</b> (204) 98	
Telephone No N° de télépho (204) 984-6423 ( ) Destination - of Goods, Servic	es, and Construction:		
<b>Telephone No N° de télépho</b> (204) 984-6423 ( )	es, and Construction: es et construction:	(204) 98	
Telephone No N° de télépho (204) 984-6423 ( ) Destination - of Goods, Servic Destination - des biens, servic	es, and Construction: es et construction: LTURE AND AGRI-FOO	(204) 98	
Telephone No N° de télépho (204) 984-6423 ( ) Destination - of Goods, Servic Destination - des biens, servic DEPARTMENT OF AGRICU	es, and Construction: es et construction: LTURE AND AGRI-FOC 1000-A	(204) 98	
Telephone No N° de télépho (204) 984-6423 ( ) Destination - of Goods, Servic Destination - des biens, servic DEPARTMENT OF AGRICUI RESEARCH STN P.O.BOX 1 18TH ST & GRANDVALLEY BRANDON	es, and Construction: es et construction: LTURE AND AGRI-FOC 1000-A	(204) 98	
Telephone No N° de télépho (204) 984-6423 ( ) Destination - of Goods, Servic Destination - des biens, servic DEPARTMENT OF AGRICUI RESEARCH STN P.O.BOX 1 18TH ST & GRANDVALLEY BRANDON Manitoba	es, and Construction: es et construction: LTURE AND AGRI-FOC 1000-A	(204) 98	
Telephone No N° de télépho (204) 984-6423 ( ) Destination - of Goods, Servic Destination - des biens, servic DEPARTMENT OF AGRICUI RESEARCH STN P.O.BOX 1 18TH ST & GRANDVALLEY BRANDON	es, and Construction: es et construction: LTURE AND AGRI-FOC 1000-A	(204) 98	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	e l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign (type or print)	on behalf of Vendor/Firm
Nom et titre de la personne autorisée à sign de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractè	
Signature	Date



Solicitation No. - N° de l'invitation 01633--141104/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

01633-141104

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg016

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. -  $N^{\circ}$  du dossier WPG-4-37214

PAGE INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

ld de l'acheteur - Buyer ID  $wpg016 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

## File No. - N° du dossier WPG-4-37214

## **TABLE DES MATIÈRES**

PARTIE :	L – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	Besoin	2
1.2	COMPTE RENDU	2
DARTIE 1	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
r AINTIL 2		
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
2.2	Présentation des soumissions	
2.3	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	
2.4	LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3	B – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
PARTIE 4	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	4
4.1	Procédures d'évaluation	
4.1	MÉTHODE DE SÉLECTION	
PARTIE!	5 – ATTESTATIONS	5
5.1	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	5
PARTIE (	5 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	6
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	6
6.2	Besoin	6
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.4	Durée du contrat	
6.5	Responsables	
6.6	PAIEMENT	
6.7	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	
6.8	ATTESTATIONS	
6.9	LOIS APPLICABLES	
6.10 6.11	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	
6.11	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	8
ANNEXE	«A»	9
BESOI	N	9
ANNEXE	« B »	12

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ WPG\text{-}4\text{-}37214 \end{array}$ 

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg016 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

## PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

#### 1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

## 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions</u> <u>uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2014-09-25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours

#### 2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T (2007-11-30) Condition du matériel

## 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg016 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N $^{\circ}$  du dossier WPG-4-37214

## 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

## 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (2 copies papier)

Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg016 \\ N^{\circ} \mbox{ CCC / CCC No./ } N^{\circ} \mbox{ VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier WPG-4-37214

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

## 3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

#### 3.1.2 Clauses du Guide des CCUA

#### Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

## PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

## 4.1.1 Évaluation technique

#### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- (a) Capacité d'exécuter l'ensemble des travaux décrits à l'Annexe A, Besoins;
- (b) Fourniture des barèmes de prix demandés à l'annexe B, Base de paiement.

#### 4.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0220T (2013-04-25) Évaluation du prix

File No. - N° du dossier WPG-4-37214

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg016 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### 4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

#### **PARTIE 5 – ATTESTATIONS**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

## 5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

## 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

## 5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail</u>.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg016 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier WPG-4-37214

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

## 6.1 Exigences relatives à la sécurité

**6.1.1** Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

## 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

## 6.3.1 Conditions générales

2010A (2014-09-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 3 mars 2015.

## 6.5 Responsables

#### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Marlene Hall
Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisioinnements
167, av. Lombard, pièce 100
Winnipeg (Manitoba) R3C 2Z1

Téléphone : 204 984-6423 Télécopieur : 204 983-7796

Courriel: marlene.hall@pwqsc-tpsqc.qc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. 01633-141104/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. 01633-141104

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID  $wpg016 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ WPG\text{-}4\text{-}37214 \end{array}$ 

## 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : (à insérer au moment de l'attribution du contrat)

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

## 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom:	
Titre:	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel :	

#### 6.6 Paiement

## 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisé(s) dans l'annexe A, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

## 6.6.3 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

#### 6.6.4 Clauses du Guide des CCUA

C2000C	2007-11-30	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger
C2605C	2008-05-12	Droits de douane et taxes de vente du Canada
		- entrepreneur établi à l'étranger

#### 6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé «
 Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être
 soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

File No. - N° du dossier WPG-4-37214

#### 2. Les factures doivent être distribuées comme suit:

(a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

Agriculture et Agroalimentaire Canada Centre de recherches de Brandon 2701 Grand Valley Road Brandon (Manitoba) Canada R7A 5Y3

(b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

#### 6.8 Attestations

#### 6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- les conditions générales 2010A (2014-09-25) Conditions générales biens (complexité moyenne);
- (c) Annexe A, Besoin;
- (d) Annexe B, Base de paiement;
- (e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_\_ (inscrire la date de la soumission) (si la soumission a été clarifiée insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le \_\_\_\_\_ » et inscrire la ou les dates des clarifications).

#### 6.11 Clauses du Guide des CCUA

(2006-06-16)	Appareillage électrique
(2006-06-16)	Marchandises excédentaires
(2008-05-12)	Frais de transport payés d'avance
(2007-11-30)	Inspection et acceptation
(2008-05-12)	Assurances
	(2006-06-16) (2008-05-12) (2007-11-30)

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier WPG-4-37214

Id de l'acheteur - Buyer ID  $wpg016 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### ANNEXE « A »

#### **BESOIN**

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAFC), située à Brandon, au Manitoba, souhaite acheter et faire livrer un (1) pulvérisateur en bandes 7 rangs, à écrans protecteurs et guidé par système de vision, conformément aux spécifications de rendement minimales indiquées ci-après.

Le pulvérisateur en bandes 7 rangs, à écrans protecteurs et guidé par système de vision, sera utilisé pour pulvériser des produits entre des rangs de cultures céréalières.

## TABLEAU DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES

Le Tableau de conformité contient la liste des spécifications de rendement obligatoires.

- 1. Les soumissionnaires **doivent démontrer** la conformité du produit proposé relativement à chacune des spécifications de rendement du Tableau de conformité en indiquant si le produit « satisfait » ou « ne satisfait pas » au critère en question.
- 2. <u>Les soumissionnaires sont tenus d'établir la conformité aux spécifications de rendement obligatoires. Les soumissionnaires DOIVENT fournir des documents justificatifs complets ou des publications descriptives du matériel offert.</u>
- 3. Les spécifications et/ou la documentation descriptive complètes devraient accompagner la soumission, mais pourraient être présentées à une date ultérieure. Si les spécifications complètes et/ou la documentation exigées ne sont pas fournies, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui accordera un délai pour se conformer à l'exigence. Si le soumissionnaire ne donne pas suite à la demande de l'autorité contractante et ne se conforme pas aux exigences dans les délais prévus, sa soumission sera jugée irrecevable.
- 4. Le Canada n'évaluera pas l'information tels les renvois à des adresses de sites Web où l'on peut trouver de l'information supplémentaire, ou les manuels ou les brochures techniques qui n'accompagnent pas la soumission.
- 5. Les soumissionnaires doivent soumettre à l'autorité contractante, par écrit et en détail, leurs questions relatives aux spécifications de rendement avant la clôture de l'appel d'offres, comme le précise la demande de propositions.
- 6. Le non-respect des spécifications de rendement obligatoires rendra la soumission irrecevable et elle ne sera pas considérée plus avant dans le processus d'évaluation.

File No. - N° du dossier WPG-4-37214

## Tableau de conformité – SPÉDIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES :

	Il est nécessaire de remplir et de présenter le tableau rendement obligatoires pour que la soumission soit ju		
	à l'étape suivante du processus.	igee recevable et admissible	
	1. Les soumissionnaires doivent indiquer s'ils satisfont (Oui) ou ne satisfont pas     (Non) aux spécifications.		
	Indiquez où, dans votre soumission technique, se chaque exigence technique.	trouve la preuve du respect de	
	Si vous indiquez une conformité, veuillez indiquer la spéci dépasse l'exigence <u>et faites un renvoi à l'endroit où se tro</u> <u>dans votre proposition</u> . S'il n'y a pas assez d'espace dans numéro de RIS (renvoi à de l'information supplémentaire) sur une page distincte dans votre proposition. Si aucune of sous forme de brochures, de fiches techniques ou autres, signature » dans le tableau.	uve la documentation à l'appui s le tableau, veuillez inscrire un et fournir les détails appropriés documentation à l'appui n'existe	
	Les travaux et matériaux spécifiés dans la présente doive contrat, aux exigences minimales canadiennes et provinc certification qui sont applicables selon les normes de l'in	ciales en matière d'approbation e	
		Réponse du soumissionnaire : Le soumissionnaire doit indiquer comment il satisfait aux spécifications ci-dessous et faire un renvoi précisant où cette spécification technique est	
Point		indiquée dans sa documentation de soumission.	Conforme (Oui/Non)
1.	Le pulvérisateur doit être neuf et il doit s'agir d'un modèle que l'on trouve sur le marché.		
2.	Doit être un pulvérisateur en bandes (7 rangs).		
3.	Le pulvérisateur doit pouvoir pulvériser des produits entre les rangs de cultures, sur une largeur de 15 cm à 30 cm (~6 à ~12 pouces). Le pulvérisateur doit comporter des écrans de protection des cultures contre le jet de produit pulvérisé. La hauteur doit être réglable. Le pulvérisateur doit comporter des écrans additionnels se trouvant près de la surface du sol pour protéger davantage les cultures contre les dérives.		

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. 01633-141104/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. 01633-141104

N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID  $wpg016 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier WPG-4-37214

4.	Le bras à mouvement hydraulique doit pouvoir suivre le rang en utilisant un système de vision permettant de faire suivre l'écran protecteur de manière continue à moins de 30 mm (1,8 po) du rang à des vitesses d'au moins 5 km/h (3,1 mi/h), sans endommager les cultures.	
5.	La capacité des réservoirs de pulvérisation doit se situer entre 200 et 500 L (53 et 132 gal US).	
6.	Des buses de pulvérisation réglables dans le sens de la hauteur et à angle modifiable, réparties à intervalles réguliers, doivent être incluses pour tenir compte des variations dans la largeur des rangs.	
7.	Il doit être possible de commander de manière indépendante la hauteur au-dessus de chaque rang en utilisant un volant qui permet travailler près du sol, même si celui-ci est inégal, sans que l'écran protecteur le touche.	
8.	Le manuel de l'utilisateur et le manuel des pièces doivent être en anglais.	
9.	Le pulvérisateur doit être livré au Centre de recherches de Brandon (Manitoba) le 31 mars 2015 ou avant.	

Annáa	marque et numé	sua da madàla d		luita affarta .	
	marone ei minne	410 OP MOOPIP O	11 OH 04% DIOC	ning oneris	

WPG-4-37214

File No. - N° du dossier

ld de l'acheteur - Buyer ID  $wpg016 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

## ANNEXE « B »

#### **BASE DE PAIEMENT**

En contrepartie de l'exécution satisfaisante de ses obligations contractuelles, l'entrepreneur sera payé au prix unitaire ferme précisé ci-après. Les taxes applicables sont en sus, s'il y a lieu, et doivent être indiquées séparément sur toute facture subséquente.

Le prix doit être le prix unitaire ferme comprenant tous les coûts liés à la prestation du service conformément à l'annexe A, y compris les coûts d'expédition et de déchargement, destination FAB.

Destination FAB:	Agriculture et Agroalimentaire Canada
	Centre de recherches de Brandon
	2701 Grand Valley Road
	Brandon (Manitoba) Canada
	À l'attention de :

Remarque : Les soumissions seront évaluées en dollars canadiens selon le taux de conversion de la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions.

	_	ou américains
Pulvérisateur en bandes (7 rangs), à écrans protecteurs, guidé par système de vision conformément aux spécifications de rendement obligatoires minimales précisées à l'annexe A – Tableau de conformité.  Prix tout inclus, notamment : -livraison et frais de déchargement, destination FAB à AAC, Centre de recherches de Brandon à Brandon (Manitoba).  Année, marque et numéro de modèle :	Chq	***